

Le catalogue des prestations BESA (CP2010/CP2020)

Le CP2020 de BESA a été établi conformément à la modification de l'OPAS de juillet 2019 et qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2020, Il repose sur des études de temps réalisées de 2016 à 2019 et répond ainsi aux nouveaux critères formulés dans l'art 8b de l'OPAS.

Délimitations

Le CP de BESA permet de saisir les prestations LAMal fournies aux résidents (selon l'art. 7 de l'OPAS). Les prestations non OPAS (prestations hôtelières ou d'accompagnement, souhaits personnels etc.) ne sont pas pris en compte pour définir les niveaux de soins précisés dans l'OPAS ; elles sont donc exclues du CP. Il existe un CP BESA pour l'accompagnement qui est utilisé au Vorarlberg. Pour plus de précisions concernant la délimitation entre les prestations de soins et d'accompagnement, veuillez-vous référer à la liste des tâches KGL établie par le groupe de coordination suisse des soins de longue durée.

Ensembles de mesures (EM)

Les prestations de soins sont réparties en 10 ensembles de mesures qui sont regroupées par domaine de soins. Les regroupements sont les suivants :

- | | |
|--|---|
| 1 Prestations psycho gériatriques (3 EM)
1.2.1 Mémoire et orientation
1.2.2 Régulation des émotions et des pulsions
1.2.3 Comportement social et intégration sociale | 4 Boire et manger (1 EM)
4.2.1 Boire et manger |
| 2 Se mouvoir, motricité et capacités sensorielles (1 EM)
2.2.1 Se mouvoir, motricité, capacités sensorielles | 5 Soins médico-délégués (3 EM)
5.2.1 Médication et gestion de la douleur
5.2.2 Soins de plaies et de la peau
5.2.3 Respiration et apport en oxygène |
| 3 Soins corporels (2 EM)
3.2.1 Capacité à prendre soin de soi | |

Prestations de soins (item)

Par principe, les prestations de soins ne sont pas saisies en tant que prestations uniques mais en tant qu'items regroupant des prestations. Lors de la saisie des différentes prestations de soins (items), c'est la fréquence moyenne et le pourcentage de présence du soignant auprès du résident pendant l'exécution des soins qui sont pris en compte. Les valeurs saisies correspondent à la moyenne sur 7 jours. Au niveau des ensembles de mesures (EM), c'est le niveau de participation et de collaboration moyen du résident (en fonction de l'état de santé) qui est pris en compte (dans tous les EM à l'exception des EM concernant les prestations psycho gériatriques). Le système calcule des suppléments de temps pour les prestations transverses en plus du temps pour les prestations de soins saisies.

Principes de délimitation entre les différentes prestations de soins

Les éléments suivants sont compris dans les prestations de soins (items) :

- Préparation (y compris l'information et l'utilisation d'outils et de moyens auxiliaires nécessaires à la réalisation du soin)
- Exécution du soin
- Informations et discussions pendant l'exécution du soin
- Observation, contrôle et évaluation spécifique pendant le soin
- Activités post soins (y compris annotations dans le dossier de soin, évaluation du soin à postériori).

Les enseignements se font sur la base des plans de soins et les rééducations sur la base de prescriptions médicales.

Définition de l'enseignement

Concernant les enseignements, les aspects suivants doivent être respectés

- L'enseignement doit découler des objectifs de soins
- un plan d'enseignement doit être défini et écrit

- une évaluation de l'enseignement doit être effectuée périodiquement, en fonction de la situation
- les enseignements doivent être documentés
- Les enseignements sont en lien direct avec le plan de soins et font partie du rôle autonome de l'infirmière (prescription infirmière)

Définition de la rééducation

Concernant les rééducations, les aspects suivants doivent être respectés :

- La rééducation doit découler des objectifs de soin
- L'objectif visé par la rééducation doit être défini et écrit p.ex. ralentir le déclin, maintenir la fonction, améliorer la fonction
- La rééducation doit être limitée dans le temps (avec la possibilité de la répéter ultérieurement si nécessaire)
- une évaluation de la rééducation doit être effectuée périodiquement, en fonction de la situation
- les séances de rééducation doivent être documentées
- Les rééducations sont effectuées sur prescription médicale et font partie des actes médico délégués de la situation

Structure du CP BESA à l'exemple de l'EM 1.2.1

Classement des prestations en soins, enseignements rééducation / contrôles / prévention

1 Prestations psychogériatriques			
1.1 Prestations de base	1.2 Prestations selon OPAS 7		1.3 prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 1.2.1	Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrer la mémoire et l'orientation et/ou à pallier les troubles de la mémoire et de l'orientation	
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	Fréquence normale **) Présence des soignants
	Orientation - Temporelle, spatiale - concernant le cadre journalier - concernant la sécurité du résident	Informations temporelles ou explications concernant les situations et/ou les personnes, les rôles ainsi que l'organisation de la journée Accompagner en raison de troubles de l'orientation, y. c. suite à des déficits visuels et auditifs, ou de l'aphasie p. ex. accompagner à la messe, à l'animation	**) 5-10 fois/jour et **) soign.
	Enseignements, rééducation, contrôles et prévention Orientation - temporelle, spatiale - concernant différentes situations, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires concernant la mémoire etc.	Rééducation visant le maintien de la mémoire à court terme, y compris exercer la lecture de l'heure avec ou sans recours à des moyens auxiliaires (reconnaître et respecter les limites de la capacité mnésique) p. ex. explications concernant le déroulement du quotidien, entraînement de la concentration) Rééducation visant le maintien de la mémoire à long terme, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires, (reconnaître et respecter les limites de la capacité mnésique) p. ex. musicothérapie, travail de reminiscence	**) 5-10 fois/jour et **) soign.
	Remarques sur les délimitations: Accompagner en raison de déficits / handicaps dans le domaine de la motricité: saisir sous 2.2.1 Accompagner aux toilettes (aller et retour): saisir sous 2.2.1 Accompagner aux repas (aller et retour): saisir sous 2.2.1 Mesures de sécurité en raison d'une diminution de la mobilité: saisir sous 2.2.1 Mettre et enlever unités mesures de contention en vue de réduire la mise en danger du résident saisir sous 1.2.2		**) 2-4 fois/jour et **) soign.

Fréquence normale
Elle est fixée par item et prend en compte la fréquence (1-3; 2-4 ou 5-10 fois) et l'espace de temps dans lequel a lieu la fréquence du soin (jour, semaine, mois, année).
Pour la saisie de l'item, on peut choisir entre:

- Fréquence inférieure à la norme
- Fréquence normale
- Fréquence supérieure à la norme

En plus des principes de délimitation, les prestations exclues de l'EM évalué et qui sont saisies dans d'autres EM, figurent chaque fois à la fin de EM. Dans la version électronique les délimitations de l'EM sont indiquées sous « remarques »

La « participation du résident » en fonction de son état de santé est saisie globalement par ensemble de mesures (EM) pour les EM 2.2.1 à 5.2.3

- Le résident facilite **beaucoup** l'exécution des soins
- Le résident facilite **un peu** l'exécution des soins
- Le résident n'influence pas ou peu l'exécution des soins
- Le résident rend l'exécution des soins **un peu** plus difficile
- Le résident rend l'exécution des soins **beaucoup** plus difficile

C'est le niveau de participation et de collaboration moyen du résident qui est pris en compte pour tous les soins exécutés au sein d'un EM.

Présence du soignant auprès du résident Pour chaque prestation, on évalue le temps de présence du soignant pour l'exécution de la prestation. Il peut arriver que le soignant effectue la prestation auprès de plusieurs résidents en même temps et ceci réduit le pourcentage de temps passé auprès de chacun des résidents (Multitasking).
Le pourcentage de présence du soignant est réparti en trois niveaux

- Présence du soignant inférieure ou égale à 15%
- Présence du soignant supérieure à 15% et inférieure ou égale à 70%
- Présence du soignant supérieure à 70%

Pour chaque résident, des prestations transverses sont effectuées dans le cadre de la démarche de soins.
Dans chacun des relevés, des suppléments de temps sont calculés pour ces prestations transverses Un supplément de temps est calculé individuellement par le système pour la gestion de la documentation spécifique du résident, y compris l'évaluation des soins requis, l'évaluation des objectifs et du plan de soins, d'éventuelle étude de cas et analyse de situation spécifique etc.
Des durées de temps fixes sont ajoutées par le système pour

- _ La planification interdisciplinaire des soins y compris l'accompagnement du médecin lors des visites médicales
- _ Le conseil au résident, la planification et l'évaluation des objectifs de soins avec le résident
- _ La réalisation des soins et leur évaluation
- Exécution de tests spécifiques (screenings), de tests standardisés etc.

1 Prestations psychogériatriques				
1.1 Prestations de base	1.2 Prestations selon OPAS 7			1.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 1.2.1	Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrir la mémoire et l'orientation et/ou à pallier les troubles de la mémoire et de l'orientation		
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Orientation - temporelle, spatiale - concernant ce qui se passe - concernant le résident - concernant le cadre journalier - concernant la sécurité du résident	Informations temporelles ou explications concernant les situations et/ou les personnes, les rôles ainsi que l'organisation de la journée	*) 5-10 fois/jour et **) soign.	
		Transmettre oralement des renseignements sur les lieux avec ou sans recours à des moyens auxiliaires <i>p.ex. en montrant les images sur les portes et les différents locaux communs et/ou en expliquant le système des couleurs par étage/unité</i>	*) 5-10 fois/jour et **) soign.	
		Accompagnement en raison de troubles de l'orientation, y compris suite à des déficits visuels et auditifs, ou de l'aphasie <i>p.ex. accompagner à la messe, à l'animation etc.</i>	*) 5-10 fois/jour et **) soign.	
	Enseignements, rééducation, contrôles et prévention Orientation - temporelle, spatiale - concernant différentes situations, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires concernant la mémoire - concernant les outils d'aides à la communication - concernant les mesures permettant d'assurer la sécurité du résident Prévention - visant la protection du résident en raison des troubles de l'orientation	Rééducation visant le maintien de la mémoire à court terme, y compris exercer la lecture de l'heure avec ou sans recours à des moyens auxiliaires (reconnaître et respecter les limites de la capacité mnésique) <i>p. ex. explications concernant le déroulement du quotidien, entraînement de la concentration</i>	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Rééducation visant le maintien de la mémoire à long terme, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires, (reconnaître et respecter les limites de la capacité mnésique) <i>p.ex. musicothérapie, travail de réminiscence</i>	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Enseigner l'utilisation des outils d'aide à la communication pour les personnes souffrant de déficits visuels ou auditifs	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Enseigner l'utilisation d'appareils auditifs et leur adaptation, utilisation de lunettes grossissantes, de loupes	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Enseigner l'utilisation des sonnettes, du système d'appel, bracelet anti fugue	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations: Accompagnement en raison de déficits / handicaps dans le domaine de la motricité: saisir sous 2.2.1 Accompagnement aux toilettes (aller et retour): saisir sous 2.2.1 Accompagnement aux repas (aller et retour): saisir sous 2.2.1 Mesures de sécurité en raison d'une diminution de la mobilité: saisir sous 2.2.1 Mettre et enlever un/des mesure/s de contention en vue de réduire la mise en danger du résident: saisir sous 1.2.2			

1.1 Prestations de base	1.2. Prestations selon OPAS 7 (prestations psychogériatriques)			1.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 1.2.2 Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrir la régulation des émotions et des pulsions et/ou à pallier les déficits			
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Régulation du comportement individuel et des émotions / soutien concernant <ul style="list-style-type: none"> - Le comportement affectif et les émotions - Les pulsions et leur contrôle - divers stimuli 	Soutien (verbal et/ou non-verbal) lors de situations stressantes et/ou en cas de comportement impulsif et/ou en raison de situations de crise, p.ex. <i>attitude soutenant, ou relation d'aide, lors d'humeur dépressive, de dépression</i> ou lors de deuil. <i>Diminution des sources de stress p. ex en évitant une stimulation excessive</i>	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
	Enseignements, rééducation, contrôles et prévention enseignements et rééducation concernant <ul style="list-style-type: none"> - la régulation des émotions et des pulsions - les stratégies (mécanismes) d'adaptation - la gestion du présent et de l'avenir - les attitudes à adopter face à la santé et/ou la maladie Prévention et contrôle de <ul style="list-style-type: none"> - la compliance (adhésion thérapeutique) - prévention de la mise en danger du résident en raison des déficits de la gestion des émotions et des pulsions 	Information et conseils visant à reconnaître et/ou comprendre les ressources, limites et stratégies personnelles	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Modification du contexte, de la situation pour diminuer les sources de stimuli	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Mise en place un cadre journalier individuel	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Eviter au résident de se mettre en danger y compris l'isoler en vue de diminuer les stimuli p.ex. <i>en surveillant ou en limitant ses mouvements, en éliminant les objets dangereux, en utilisant des poignées spéciales, en ouvrant ou en fermant les accès (portes, fenêtre, étage/unité)</i>	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Mettre en place ou enlever une/des mesures de contention en vue de réduire la mise en danger du résident	*) 5-10 fois par jour/et **) soign.	
		Maintenir et promouvoir la capacité à réguler les émotions en modifiant le comportement p.ex. <i>au moyen de techniques de relaxation, de visualisation</i>	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Enseignement visant à maintenir et promouvoir les capacités à contrôler les pulsions	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Contrôler l'évolution de l'humeur (en particulier lors d'états dépressifs)	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Vérifier les possibilités et les limites du résident quant à l'autogestion de son cadre thérapeutique p.ex. <i>en encourageant le résident à compter les médicaments, les reconnaître par leur couleur et forme, autogérer les cigarettes quotidiennes</i>	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations : aucune			

1.2. Prestations selon OPAS 7 (Prestations psychogériatriques)				
1.1 Prestations de base	1.2. Prestations selon OPAS 7			1.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 1.2.3	Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrir le comportement social et/ou à pallier les déficits d'intégration sociale		
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Régulation du comportement social concernant - le comportement social l'intégration sociale Enseignements, rééducation, contrôles et prévention Enseignements - concernant le comportement social Prévention - Isolement social Protection de tiers en raison de troubles du comportement social et/ou mise en danger d'autrui	Proposition d'aide en vue de nouer ou de renouer des contacts sociaux ainsi que de maintenir des contacts sociaux au quotidien	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Explications orales visant à éviter la mise en danger d'autrui à l'aide d'une communication verbale soutenant et/ou cadrant	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Explications et soutien relatifs au comportement social y compris la compréhension de son propre comportement mais aussi pour rendre possible la participation à des animations de groupe, à des activités sociales, malgré les troubles du comportement	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Enseignements visant à maintenir ou à promouvoir les capacités en matière de comportement social, y compris montrer des stratégies d'intégration, p ex. par des exercices respiratoires visant la gestion du stress, montrer comment aller au contact des autres personnes etc.	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations <i>L'organisation des activités sociales fait partie des prestations de base de l'institution</i>			

2. Se mouvoir, motricité, capacités sensorielles					
2.1 Prestations de base	2.2 Prestations selon OPAS 7			2.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels	
	EM 2.2.1	Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrir les capacités à se mouvoir, la motricité et les capacités sensorielles et/ou à pallier les déficits			
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants		
	Changement de position Mobilisation et mouvements du corps dans le lit / en position couchée / dans la chaise Changement de lieux - Mobilisation pour les déplacements (marcher de manière indépendante avec ou sans recours à des moyens auxiliaires) - Mobilisation du corps entiers ou des parties du corps pour les transferts - Adaptation de l'environnement aux capacités du résident à se mouvoir	Changement de position dans le lit; y compris prévention des escarres par changement de position avec ou sans recours à des moyens auxiliaires <i>p.ex. au moyen de méthodes particulières (p. ex. PDSB), des coussins de position</i>	*) 2-4 fois/jour et **) soign.		
		Changements de position dans le fauteuil et/ou la chaise avec ou sans recours à des moyens auxiliaires	*) 2-4 fois/jour et **) soign.		
		Utilisation d'un élévateur, d'une cigogne	*) 2-4 fois/jour et **) soign.		
		Accompagnement aux toilettes, aller et retour, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires	*) 5-10 fois/jour et **) soign.		
		Ne peut plus être saisi conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 27.4.2010.			
		Transfert du et au lit / fauteuil/ chaise roulante/ toilettes, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires, y compris le changement de moyen auxiliaire <i>p.ex. en remplaçant le rollator par des cannes ou par une chaise avec table</i>	*) 2-4 fois/jour et **) soign.		
		Accompagnement lors des déplacements, avec ou sans recours à des moyens auxiliaires	*) 5-10 fois/jour et **) soign.		
		Maintien de la motricité par des exercices adaptés dans le lit et/ou à l'extérieur du lit	*) 1-3 fois/jour et **) soign.		
		Mobilisation au moyen d'un verticalisateur	*) 1-3 fois/jour et **) soign.		
	Pose et retrait de corsets, de prothèses et/ou d'orthèses <i>p. ex. prothèse de la jambe inférieure, attelle</i>	*) 1-3 fois/jour et **) soign.			

<p>Enseignements, rééducation, contrôles et prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilité, souplesse, force - Prévention thrombo-embolique - Prévention des chutes et des complications suites à des chutes 	<p>Rééducation à la marche et/ou d'exercices pour le maintien de la force musculaire et /ou d'exercices pour le maintien de l'équilibre</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
	<p>Enseignement à l'utilisation de moyens auxiliaires</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
	<p>Enseignement d'exercices visant la détente musculaire y compris pour diminuer ou supprimer les spasmes</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
	<p>Enseignement d'exercices visant à augmenter la motricité fine lors des activités quotidiennes</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
	<p>Enseignement d'exercices en lien avec la perception sensorielle p.ex. balle de massage</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
	<p>Mettre ou enlever les bas de compression/contention ou bander les jambes / Faire un bandage compressif</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
	<p>Soutien visant à prendre des mesures appropriées en fonction de la chaleur et/ou du froid compte tenu des déficits sensoriels p. ex attitudes du résident vis-à-vis des sources de chaleur, radiateurs, couvertures chauffantes, bougies, plaques chauffantes, bouillotte, etc., p. ex. s'adapter à la température des lieux, aux conditions météo en enlevant ou en changeant de veste, de pullover.</p>	<p>*) 1-3 fois/jour et **) soign.</p>	
<p>Remarques sur les délimitations <i>Mettre en place ou enlever une/des mesures de contention en vue de réduire la mise en danger du résident : saisir sous 1.2.2. mettre ou enlever des protecteurs de hanches, des chaussettes antidérapantes etc, saisir sous 3.2.1.</i></p>		<p>Evaluer la participation du résident et la saisir par EM</p>	

3. Soins corporels			
3.1 Prestations de base	3.2. Prestations selon OPAS 7 (Soins corporels)		3.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 3.2.1	Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrir la capacité à prendre soins de soi et/ou à pallier les déficits	
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants
	Soins corporels et habillage Hygiène et soins du corps Habillage, déshabillage	Toilette partielle matin et soir, y compris toilette intime, contrôle de l'état de la peau, coiffer, application de produits de soins pour le corps	*) 1-3 fois/jour et **) soign.
		Toilette complète matin et soir, y compris toilette intime, contrôle de l'état de la peau, coiffer, application de produits de soins pour le corps	*) 2-4 fois/semaine et **) soign.
		Bain ou douche (y compris laver les cheveux pendant le bain ou la douche)	*) 1-3 fois/semaine et **) soign.
		Soins des mains y compris soins des ongles (sans traitements cosmétiques)	*) 1-3 fois/mois et **) soign.
		Soins des pieds y compris couper les ongles y compris pied diabétiques (sans traitements cosmétiques)	*) 1-3 fois/mois et **) soign.
		Réfection du lit, y compris changement de matelas ou de drap ou d'alèze ainsi que mise en place de matériel pour protéger la literie face à l'incontinence et les vomissements, p. ex. moltex. Changer la literie (draps de lits, fourres etc.)	*) 1-3 fois/jour et **) soign.
		Habiller et/ou déshabiller, y compris changer les protections contre l'incontinence, changer les habits du résident	*) 1-3 fois/jour et **) soign.
		Raser	*) 2-4 fois/semaine et **) soign.
		Laver les cheveux en dehors de la douche et/ou du bain	*) 1-3 fois/mois et **) soign.
		Soins de bouche y compris laver les dents, contrôle des muqueuses et rinçage pour désinfecter	*) 2-4 fois/jour et **) soign.
		Mesures visant à stimuler ou réduire la production de salive, p. ex. suggérer des mouvements de mastication, spray buccal	*) 2-4 fois/jour et **) soign.
		Enseignements rééducation, contrôles et prévention	Enseigner l'utilisation et/ou l'entretien de moyens auxiliaires et contrôler leur fonctionnement p. ex. <i>prothèses dentaires, peignes et brosses à long manche, pinces à chaussettes</i>
		Rééducation aux soins d'hygiène	*) 1-3 fois/jour et **) soign.
	Remarques sur les délimitations : Application de pommades et produits médicalement prescrits: saisir sous 5.2.1 Mettre et enlever des corsets, prothèses / orthèses saisir sous 2.2.1 Contrôle spécifique et planifié de l'état de la peau et des muqueuses: saisir sous 5.2.2 Soins des oreilles, des yeux (également spéciaux et du nez: saisir sous 5.2.1 Enseigner l'utilisation de lunettes, loupes ou appareils auditifs saisir sous 1.2.1		Evaluer la participation du résident et la saisir par EM

3.1 Prestations de base	3.2 Prestations selon OPAS 7		3.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels	
	EM 3.2.2 Prestations et interventions visant à maintenir et rétablir la continence et/ou à pallier l'incontinence			
	Prestations et objets des prestations Elimination Aux toilettes - au moyen d'une sonde vésicale - au moyen d'une stomie - évacuation manuelle - vomissements Continence Gestion de l'incontinence Enseignements rééducation, contrôles et prévention	Prestations de soins (Items) Nettoyer, après avoir été à selles, aux toilettes ou suite au changement de protections contre l'incontinence, y compris changement de protections pendant le nettoyage Laver les mains après être allé aux toilettes Faire des lavements et/ou clystères p. ex. Mycroclyss-Practoclyss Evacuation manuelle des selles Poser et changer une sonde vésicale Mettre et retirer un vase, donner et/ou mettre en place et retirer un urinal, changer un uriflac, mettre et/ou retirer un condom, y compris changer la bande autocollante Vider ou changer la poche de stomie, soins de la stomie y compris changement de la plaque Poser et changer les protections contre l'incontinence Rééducation pour vésicale et/ou fécale y compris gymnastique du plancher pelvien, exercices de la musculature anale et périnée	*) Fréquence normale **) Présence des soignants *) 2-4 fois/jour et **) soign. *) 2-4 fois/jour et **) soign. *) 2-4 fois/mois et **) soign. *) 2-4 fois/mois et **) soign. *) 2-4 fois/an et **) soign. *) 2-4 fois/jour et **) soign. *) 1-3 fois/jour et **) soign. *) 1-3 fois/jour et **) soign. *) 2-4 fois/jour et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations: Changement supplémentaire de la literie dû à l'incontinence et/ou aux vomissements: saisir sous 3.2.1 Changement supplémentaire des habits du résident dû à l'incontinence et/ou aux vomissements: saisir sous 3.2.1 Contrôle de l'élimination et gestion des protocoles d'élimination p. ex. schéma WC – grille mictionnelle) sont pris en compte sous 6.2.1		Evaluer la participation du résident et la saisir par EM	

4. Boire et manger				
4.1 Prestations de base	4.2. Prestations selon OPAS 7			4.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 4.2.1	Prestations et interventions visant à maintenir et/ou recouvrir les capacités à boire et à manger et/ou à pallier les déficits		
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Alimentation Préparer la prise de nourriture et de boissons	Installation au repas et désinstallation à la fin du repas p. ex. <i>laver les mains, mettre et enlever la serviette, préparer les moyens auxiliaires, donner les couverts</i>	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Ne peut plus être saisi conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 27.4.2010.		
	Accomplissement de l'alimentation	Encourager verbalement à boire et/ou à manger (sans aide)	*) 5-10 fois/jour et **) soign.	
	Enseignements rééducation, contrôles et prévention	Aide partielle pour manger	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Aide partielle pour boire	*) 5-10 fois/jour et **) soign.	
		Donner à manger	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Donner à boire	*) 5-10 fois/jour et **) soign.	
		Administrer l'alimentation à l'aide de sondes p. ex. PEG	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Rééducation à la déglutition p. ex. pour éviter les broncho-aspirations	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Enseigner à boire avec un moyen auxiliaire p. ex. une paille, une tasse à bec etc	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Enseigner à manger avec des moyens auxiliaires p. ex. couverts adaptés assiette avec tour d'assiette	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations: <i>Injection et/ou supervision de l'injection avec le stylo à Insuline diabétique: saisir sous 5.2.1 Contrôle du poids: saisir sous 5.2.1 sous mesure des paramètres vitaux. Prévention de la malnutrition et de la déshydratation y compris contrôles avec ou sans gestion de protocoles: sont pris en compte sous 6.2.1</i>		Evaluer la participation du résident et la saisir par EM	

5. Soins médico-délégués				
5.1 Prestations de base	5.2. Prestations selon OPAS 7		5.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels	
	EM 5.2.1	Prestations et interventions dans le cadre de la médication et de la gestion de la douleur		
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Médication et gestion de la douleur	Administrarer les médicaments par voie orale y compris les antidouleurs	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Administrarer les médicaments (pansements) par voie cutanée	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Instiller des gouttes et appliquer des pommades pour les oreilles, le nez, les yeux, y compris soins des yeux spéciaux	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Utiliser / appliquer des pommades et des produits sur prescription médicale	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Injections journalières s.c. i.m., i.v, i.d. y.c. (y compris stylo à Insuline)	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Injections mensuelles, s.c, i.m., i.v ; i.d	*) 1-3 fois/mois et **) soign.	
		Préparer, poser et surveiller les perfusions	*) 1-3 fois/mois et **) soign.	
		Bains médicaux partiels ou complets p. ex. bains de pieds	*) 2-4 fois/mois et **) soign.	
		Enseignements, rééducation, contrôles et prévention	Evaluer la douleur au moyen d'échelles et/ou en questionnant le résident p. ex. EVA, Doloplus	*) 2-4 fois/semaine et **) soign.
			Mesurer les paramètres vitaux (tension, pulsation, température, respiration, saturation, poids)	*) 1-3 fois/mois et **) soign.
		Tests d'urine, p.ex Combur-test, Keto-test, sédiment, uricult	*) 1-3 fois/semaine et **) soign.	
		Utilisation externe de cataplasmes, enveloppements chauds et froids	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Ponction veineuse et prise de sang capillaire simples en dehors des examens de laboratoire p. ex. glycémie, TP	*) 2-4 fois /semaine et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations: Mobilisations destinées à soulager la douleur: saisir sous 2.2.1 Identifier les effets secondaires des médicaments (p. ex. éruptions cutanées) saisir sous 3.2.1 soins corporels et sous 1.2.2 (p. ex. changement d'humeur émotionnelles, modifications du comportement) Mesures destinées à éviter les conséquences dues à un manque d'adhésion au traitement (compliance) : saisir sous 1.2.2		Evaluer la participation du résident et la saisir par EM	

5.1 Prestations de base	5.2. Prestations selon OPAS 7 (soins médico-délégués)			5.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 5.2.2 Prestations et interventions dans le cadre des soins de plaies et de la peau			
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Soins de plaies et de la peau Soins de plaies y compris escarres et ulcères	Soins de plaies jusqu' à 10 minutes compris	*) 2-4 fois/semaine et **) soign.	
		Soins de plaies de plus de 10 minutes et jusqu'à 30 minutes compris p. ex. <i>une seule plaie ou plusieurs petites</i>	*) 2-4 fois/semaine et **) soign.	
		Soins de plaies de plus de 30 minutes et jusqu'à 60 minutes compris p. ex. <i>une seule plaie ou plusieurs plus petites</i>	*) 2-4 fois/semaine et **) soign.	
	Enseignement, rééducation, contrôles et prévention	Contrôles spécifiques et planifiés de la peau et des muqueuses (en dehors des contrôles réguliers dans le cadre des soins quotidiens)	*) 5-10 fois/semaine et **) soign.	
	Remarques sur les délimitations: <i>Prévention de l'incontinence: saisir sous 3.2.2</i> <i>Bains médicaux partiels ou complets (pour la prévention des plaies): saisir sous 5.2.1</i> <i>Prévention des escarres : saisir sous 2.2.1 (changement de position dans le lit)</i> <i>Prévention des thrombo-embolies par pose et retrait de bas de compression/contention ou bandage des jambes : saisir sous 2.2.1</i> <i>Utiliser / appliquer des pommades et produits sur prescription médicale: saisir sous 5.2.1</i>		Evaluer la participation du résident et la saisir par EM	

5.1 Prestations de base	5.2. Prestations selon OPAS 7 (soins médico-délégués)			5.3 Prestations visant à répondre à des souhaits personnels
	EM 5.2.3 Prestations et interventions dans le cadre de la respiration et de l'apport en oxygène			
	Prestations et objets des prestations	Prestations de soins (Items)	*) Fréquence normale **) Présence des soignants	
	Respiration et apport d'oxygène Assurer l'apport d'oxygène Enseignements, rééducation, contrôles et prévention	Administrer et surveiller les inhalations et/ou aérosols	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Aide à l'expectoration	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Aspirer les sécrétions	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
		Entretien des canules, p. ex. de trachéostomie	*) 1-3 fois/jour et **) soign.	
		Administrer de l'oxygène	*) 1-3 fois/jour et **) soign..	
		Enseigner l'utilisation d'appareils d'inhalation, d'aérosols et d'appareils à oxygène	*) 2-4 fois/jour et **) soign.	
	<p>Remarques sur les délimitations: <i>Contrôle de la pulsation: saisir sous 5.2.1 sous mesure des paramètres vitaux Rééducation à la déglutition p. ex pour éviter les broncho-aspirations: saisir sous 4.2.1</i></p>			

6. Prestations transverses et tâches spéciales dans le cadre de la démarche de soins	
<p>6.2.1 Prestations transverses dans le cadre de la démarche de soins du résident Facteurs occasionnant des suppléments calculés par le système pour les résidents qui bénéficient de prestations de soins</p>	
<p>Gestion de la documentation de soins spécifique du résident (évaluation des soins requis, définition et évaluation des objectifs et du plan de soins (de façon périodique ou selon nécessité), rapport d'évaluation de l'efficacité des soins, annotations particulières relatives aux prestations données au résident, étude de cas, analyse de la situation du résident, feuille de surveillance etc.</p> <p>Délimitations: ne sont pas inclus ici tous les éléments des principes de délimitation des items (annotation courantes liées à l'exécution des soins ainsi que les activités post-soins)</p>	<p>Ce facteur supplémentaire (en min/jour) est calculé automatiquement en fonction de la lourdeur de la situation (ce facteur est calculé par le système)</p>
<p>Planification des prestations de soins requises avec le médecin et d'autres professionnels impliqués dans la démarche de soins du résident y compris physiothérapeutes, ergothérapeutes, etc.</p> <p>Accompagnement lors de la visite médicale</p> <p>Conseils au résident et planification de la réalisation des prestations avec le résident</p> <p>Délimitations: ne sont pas incluses ici les éléments des principes de délimitation des items (informations aux résidents dans le cadre de l'exécution des soins)</p>	<p>Supplément fixe</p>
<p>Prestations de contrôles et de surveillance destinées à l'ensemble des résidents et assurées par des personnes compétentes</p> <p>Délimitations: ne sont pas inclus ici les principes de délimitation des items relatif aux contrôles spécifiques, individuels réalisés lors de l'exécution des soins</p>	
<p>Exécution de tests spécifiques (screenings), de tests standardisés p. ex. évaluations de la mémoire, p. ex. courbes du poids, BMI, MNA, pour éviter la malnutrition et la déshydratation, p. ex. bilan de l'élimination et utilisation des grilles mictionnelles, instauration de schémas WC</p> <p>Délimitations : ne sont pas inclus ici les tests et échelles de la douleur ainsi que la mesure des paramètres vitaux, qui sont saisis sous 5.2.1</p>	